

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_23**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Direction des Relations Citoyennes et Attractivité territoriale**

**Service en charge : Mission politiques contractuelles éducatives et sociales**

**Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Firminy et l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de la Loire - Attribution et versement d'une subvention**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la délibération n°2021-399 du Conseil Municipal, en date du 14 décembre 2021, approuvant l'engagement de la Ville de Firminy dans la signature de la Convention Territoriale Globale au cours du quatrième trimestre 2022 ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, qu'elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions comprenant le déploiement d'un lieu d'écoute. Ce dispositif se traduit par la présence d'une psychologue de l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de la Loire au sein du Point Information d'Accueil Petite Enfance (PIAPE). Sous la forme de permanences sur rendez-vous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundis après-midi du mois à destination des adultes des jeunes et des familles ;

Considérant que l'EPE, soutenue par les partenaires financeurs (ARS, Caf et l'Etat), ont souhaité offrir des espaces d'écoutes et de paroles au plus près des familles en diversifiant leurs lieux d'interventions ;

Considérant que ce lieu est une opportunité pour la Ville, de fournir aux familles, aux jeunes et aux enfants un lieu d'écoute de conseils et d'orientations grâce à un accompagnement professionnel et confidentiel., et vu le projet de convention tel que rapporté en annexe.

Et vu le projet de convention tel que rapporté en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de partenariat entre l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de la Loire et la Ville de Firminy, telle que rapportée en annexe,
- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de la Loire,

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_23**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

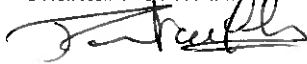
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre l'École des Parents et des Educateurs (EPE) de la Loire et la Ville de Firminy, telle que rapportée en annexe,
- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association l'École des Parents et des Educateurs (EPE) de la Loire,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

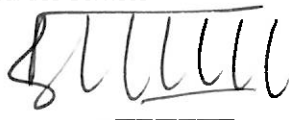
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 Septembre 2024

La Secrétaire de séance

Chantal PORTAILLER



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 19 Septembre 2024.....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAID



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Convention de partenariat entre la Ville de Firminy et l'Ecole des  
Parents et des Educateurs (EPE) de la Loire - Attribution et versement  
d'une subvention**

---

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme PORTAILLER Chantal.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de membres absents :  
Nombre de votants : 33

